

# Master MEEF – Parcours Innovations et Didactiques

## - Tarifs 2021/2022 -

### Formation Initiale

Sont à payer uniquement les **frais de scolarité**.

- A titre d'exemple pour l'année 2020-2021, les frais d'inscription à l'Université de Bordeaux s'élevait à 243 euros. Les tarifs pour l'année 2020-2021 ne sont pas encore connus.
- Cependant, la nouvelle loi relative à la réussite et à l'orientation des étudiants fait état de la création d'une Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 90 euros qui devra s'ajouter partiellement à ces frais d'inscription.

Le montant total exact des frais de scolarité ne sera connu que début juillet.

### Formation Continue

En formation continue, **aux frais de scolarité de l'Université de Bordeaux (voir ci-dessus) s'ajoutent les frais de formation.**

Les frais de formation sont calculés sur la base des revenus du foyer fiscal (avis d'impôt 2020 sur les revenus de l'année 2019) avec réduction selon le nombre d'enfants à charge. Ils ne peuvent dépasser 1822,60 euros. Les enseignants peuvent bénéficier d'un forfait enseignant égal à 700 euros.

Pour les candidats qui n'ont pas le niveau de diplôme requis (M1 ou Maîtrise), possibilité de mettre en place une procédure de validation des acquis professionnels pour un coût supplémentaire de 200 euros.

Catégorie de stagiaire	Frais de formation	Observations
Reprise d'études en congé formation financées par organisme public ou privé	1 822,60 € (+ frais de scolarité)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Si prise en charge totale : aucun frais à la charge du stagiaire</li><li>• Si prise en charge partielle : différentiel entre le coût de la formation et le montant financé</li></ul>
Inscrit à Pôle Emploi (bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi, RSA)	Frais minimum : 300 € Frais maximum : 1 822,60 € (+ frais de scolarité)	Prise en compte des revenus de l'année N-2
Inscrit via la procédure VAE/VAP	Frais minimum : 300 € Frais maximum : 1 822,60 €  Forfait de 700 euros pour les enseignants  (+ frais de scolarité)	Prise en compte du revenu imposable de l'année N-2

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à Olivier Bézemont :

- 05 56 12 67 58
- formation\_continue@espe-aquitaine.fr